

7 - ÉQUIVALENCE DE DIPLOME EDUCATEUR

Fiche 30 - Équivalence de diplôme éducateur

EQUIVALENCES DES DIPLOMES PROFESSIONNELS

Des équivalences à des diplômes d'État peuvent être délivrées pour exercer des fonctions d'encadrement et de développement des activités au sein des structures de la Fédération.

Prérequis :

- Être licencié FFCT et assurer une pratique régulière d'encadrement dans un club de la Fédération ;
- Participer à une journée de connaissances de la Fédération et des activités fédérales.

Le titulaire d'un des diplômes énumérés ci-dessous se voit accorder l'équivalence **de moniteur fédéral**

- BPJEPS mention « Activités du cyclisme » ;
- BPJEPS mention « activités du cyclisme » option VTT et option Cyclisme traditionnel ;
- BEESAC (Brevet d'État d'éducateur des activités du cyclisme) ;
- BEES 1er degré option : cyclisme, cyclisme traditionnel, VTT ;

Le titulaire d'un des diplômes énumérés ci-dessous se voit accordé l'équivalence **Instructeur fédéral**

- Conseiller technique et pédagogique titulaire du professorat de sport (ministère en charge des Sports) ;
- Professeur d'EPS titulaire du CAPEPS avec option vélo ;
- DEJEPS : spécialité perfectionnement sportif option « VTT », option « Cyclisme traditionnel » ;
- DESJEPS : performance sportive option « Cyclisme » ;
- BEES 2e et 3e degré option « Cyclisme ».

Procédure :

La demande d'équivalence doit être formulée auprès de la Direction technique nationale de la FFCT formation@ffvelo.fr

EQUIVALENCES DIPLOMES FEDERAUX UFOLEP

Licencié avec une année pleine au sein de la Fédération :

- BF1 + un an de licence FFCT : **Initiateur** ;
- BF2 + un an de licence FFCT : **Moniteur**.

Pour les nouveaux licenciés FFCT :

- BF1 + modules complémentaires (connaissance de la Fédération) : **Initiateur** ;
- BF2 + modules complémentaires (connaissance de la Fédération-gestion de la vie collective en séjours) : **Moniteur**.

EQUIVALENCES DIPLÔMES FEDERAUX FFC

Licencié avec une année pleine de licence au sein de la fédération :

- BF1 et DF animateur jeune : **pas d'équivalence** ;
- BF2 et DF entraîneur jeunes (Cyclisme traditionnel ou VTT) + un an de licence à la FFCT : **initiateur** ;
- BF3 et DF entraîneur de club ou entraîneur expert (Cyclisme traditionnel ou VTT) + un an de licence FFCT : **Moniteur**.

Pour les nouveaux licenciés :

- BF1 et DF animateur jeune : **pas d'équivalence** ;
- BF2 et DF entraîneur jeunes + modules complémentaires (connaissance fédération-orientation-conception d'une randonnée) : **Initiateur** ;
- BF3 et DF entraîneur de club ou entraîneur expert + modules complémentaires (connaissance fédération-orientation-conception d'une randonnée + ACM) : **Moniteur**.